

Liberté de la presse et des médias dans le monde

2011/2081(INI) - 20/05/2013 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'initiative de Marietje SCHAAKE (ADLE, NL) sur la liberté de la presse et des médias dans le monde.

Rappelant les principaux principes et le rôle de la presse et des médias, notamment dans l'ère numérique, les députés soulignent que, récemment, les gouvernements se sont montrés plus durs vis-à-vis des médias en recourant de manière croissante à des pressions juridiques, ou en recourant de manière abusive à la législation antiterroriste ou antiextrémiste. Or, il est primordial que la presse et les médias **puissent exercer leurs activités de manière indépendante**, sans être soumis à des pressions politiques ou financières. Ils s'alarment de la tendance générale à la baisse dans le classement des environnements de la liberté de la presse et des médias dans différents pays, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Europe.

Ils rappellent que des médias traditionnels et en ligne libres, indépendants et pluralistes constituent une des pierres angulaires de la démocratie et du pluralisme.

Parallèlement, les députés déplorent que les journalistes soient fréquemment blessés ou assassinés ou fassent l'objet d'abus graves dans le monde et que leurs agresseurs ne soient pas poursuivis. Pour les députés, les répercussions de cette impunité n'affectent pas seulement la liberté de la presse, mais aussi le travail quotidien des journalistes, en créant un climat de crainte et d'autocensure. En conséquence, les députés appellent **l'Union à adopter une position plus ferme** à l'égard des pays qui permettent invariablement que de tels actes demeurent impunis.

De manière générale, les députés estiment que la réglementation, l'intimidation, les amendes et une concentration importante de la propriété des médias aux mains d'hommes politiques ou d'autres personnes se trouvant en position de conflit d'intérêts sont autant d'éléments susceptibles de limiter la liberté d'expression. Ils déplorent par ailleurs que l'expression soit de plus en plus criminalisée avec des lois relatives à la calomnie, au blasphème et à la diffamation, de même que les lois se référant aux notions de "dégradation de l'image du pays à l'étranger" et de "propagande homosexuelle", **la censure encourageant de la sorte l'autocensure**.

Simultanément, les députés considèrent que la tendance à la concentration de la propriété des médias aux mains de grands conglomérats menace la liberté et le pluralisme des médias. Ils estiment au contraire que les médias du service public doivent jouir de l'indépendance financière et politique totale. Ils encouragent dans la foulée l'élaboration de codes déontologiques pour les journalistes et pour les personnes associées à la gestion des médias, afin de garantir la pleine indépendance de chacun.

Numérisation : les députés reconnaissent le rôle important que jouent les plateformes de médias numériques et en ligne dans les soulèvements contre les régimes dictatoriaux ces dernières années ainsi que la résonance des informations amplifiées par ces nouveaux médias. Pour les députés, la numérisation de la presse et des médias ajoute de nouvelles strates au paysage médiatique et **facilite l'accès de tout un chacun à l'information**.

Ils insistent sur la nécessité d'une interopérabilité à l'échelle mondiale et d'une réglementation appropriée pour libérer pleinement le potentiel des infrastructures informatiques. Ils déplorent toutes les tentatives visant à instaurer diverses formes d'"internet fermé" ou à censurer les blogueurs et notent que nombre de technologies dans des pays tiers pour commettre des violations des droits de l'homme au travers de la censure de l'information, ou le traçage des citoyens, proviennent de l'Union. Ils prient donc la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à ce commerce des **armes numériques**.

Les députés soulignent que les plateformes ou services numériques fondés sur des données (informatisées), tels que les moteurs de recherche, appartiennent à des acteurs privés, et qu'ils doivent faire preuve de transparence afin de préserver la valeur publique de l'information. Ils condamnent au passage toutes les tentatives d'utiliser l'internet ou d'autres plateformes de médias en ligne pour **promouvoir des activités terroristes** et appellent à toute la fermeté nécessaire dans ce domaine.

Politiques et actions extérieures de l'Union : les députés estiment que l'Union européenne doit montrer l'exemple en matière de liberté de la presse et de l'expression. À cette fin, l'Union ne devrait pas interférer avec les contenus, mais plutôt **favoriser la mise en place d'un environnement favorable** à la liberté d'expression à l'échelle mondiale. Or, au sein de l'Union, certains médias ont fait l'objet de contrôles en raison de leurs comportements contraires à l'éthique.

Pour les députés, l'UE manque de vision stratégique cohérente et de repères en la matière. C'est pourquoi, les députés appellent la Commission, en particulier la DG DEVCO, et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à améliorer leur coopération et leur coordination en conjuguant travail politique et diplomatique. Ils exhortent également l'Union à jouer un rôle plus significatif, particulièrement dans les pays candidats à l'adhésion, ainsi qu'à l'égard de son voisinage méridional et oriental immédiat. Ils suggèrent la mise en place d'une stratégie permettant de surveiller de près toute modification de la législation allant dans le sens d'une restriction du pluralisme et de la liberté de la presse dans les pays tiers. À cet effet, tous les instruments financiers extérieurs, tels que l'IEDDH, ou encore les accords d'association avec les pays tiers devraient être mobilisés.

Enfin, les députés appellent la Commission à :

- faire de la lutte contre l'impunité l'une des priorités de ses programmes relatifs à la liberté d'expression et des médias ;
- adopter une stratégie en matière de liberté de la presse et des médias, dans le cadre de la politique extérieure de l'Union ;
- intégrer les recommandations que contient la présente proposition de résolution dans les futures lignes directrices sur la liberté d'expression (en ligne et hors ligne).